

blesse s'adresse à un médecin et lui fait connaître la vérité. Jusq e-là, pour tout le monde, le secret est obligatoire. Mais la justice informe, elle s'égare et met la main sur un innocent. Est-ce que le contrat tacitement passé entre le malade et le médecin traitant a cessé d'exister ? Est-ce que le client est prévenu que telle ou telle conjoncture pourrait se présenter qui vous délivrerait de tout engagement ? L'article 378 est, dans son esprit, la sauvegarde de l'honneur des familles. Est-il bon de livrer à la diversité des appréciations individuelles l'obéissance à la loi et surtout à une loi de cette importance ?

Gérard lisait cette note. On eût dit que le livre avait prévu la situation critique dans laquelle il se trouvait. Le devoir n'était-il pas là, tout indiqué ?

Et il pourrissait sa lecture, le front pâli, attristé et inquiet :

« Je pense donc, disait l'auteur du traité, qu'une réquisition de témoignage devrait trouver le médecin muet. Est-ce à dire qu'il doive s'enfermer dans ce rôle passif ? Lié par une obligation de conscience envers le coupable, ne peut-il absolument rien pour l'innocent ? »

Gérard devint plus attentif encore :

« Il s'en faut bien. Qu'il s'adresse au criminel ; qu'il se déclare, *sans à régler ensuite sa conduite conformément à son devoir*, résolu à ne pas se prêter à une erreur de justice (Gérard l'avait fait ; il avait eu recours à ce moyen d'intimidation, sans résultat) ; qu'il fasse appel à ce qui reste à cet homme de bons sentiments ; pourquoi réussirait-il moins dans cette tâche, avec la possibilité d'une évasion (Gérard n'avait pas à s'occuper), que le juge d'instruction ou le président de cour d'assises auxquels il arrive si souvent d'obtenir de l'accusé, en face d'une condamnation inévitable, la rétractation d'attestations fausses et intéressées ? Le procédé échoue-t-il ? Il reste la menace de refus des soins médicaux (cette menace ne pouvait avoir d'effet sur Daguerre dont la santé se rétablissait rapidement). Enfin, —disait le livre en terminant, si la prière et la menace restent inefficaces, l'innocent étant toujours en péril, on n'oserait blâmer un médecin qui irait trouver l'autorité judiciaire pour l'avertir, sans autre indication, qu'elle fait fausse route. Encore cette démarche elle-même pourrait-elle, non sans quelque raison, être considérée comme une dénonciation indirecte, rendue seulement excusable par la gravité des circonstances ; mais, au moins ne serait-elle pas une violation ouverte et préméditée de la loi. »

Gérard ferma le livre, se leva et se promena longtemps.

—Eh bien, oui, dit-il, j'irai trouver M. Laugier et j'éveillerai ses défiances en lui disant qu'il fait fausse route. Je n'outrepasse point mon droit. Et je suis quand même fidèle à mon devoir.

Cette résolution une fois prise, il la mit tout de suite à exécution.

M. Laugier se trouvait dans son cabinet ; le docteur lui fit passer sa carte.

On l'introduisit aussitôt.

Le juge, en lui indiquant un siège, le regarda d'un œil curieux. L'attitude de Gérard disait clairement qu'il était très ému et M. Laugier se demandait quel pouvait bien être le motif de cette émotion.

—Auriez-vous quelque chose à m'apprendre ? demanda-t-il.

—A vous apprendre, non, monsieur. . . . Cependant. . . .

—D'où vient que vous hésitez, docteur ? pourquoi ?

—M. Laugier, j'ai à vous faire une grave communication. Veuillez prendre mes paroles au pied de la lettre. . . . ne point essayer de lire entre les lignes. . . . et de m'amener à des explications plus précises.

—Vous me surprenez, monsieur Gérard. . . . A quoi tend ce préambule ? . . . Parlez, d'abord. . . . Nous verrons ensuite. . . . Vous comprenez bien que, sans vous avoir entendu, je ne puis prendre d'engagement formel à cet égard.

—M. Laugier, dit le médecin d'une voix ferme, vous vous trompez dans l'affaire Valognes en poursuivant M. Beaufort.

—Ah ! ce qui revient à dire que Beaufort est innocent !

—Oui, monsieur.

—Et bien, tant mieux. . . . Je ne lui en veux pas, moi, à Beaufort. Ce n'est pas une affaire personnelle que j'instruis contre lui. Mais il y a un coupable dans cette affaire. Du moment que vous vous portez garant de l'innocence de Beaufort, vous allez me donner sans doute le nom du véritable meurtrier !

—Ce nom, je ne le connais pas, dit Gérard d'une voix altérée.

—C'est encore possible, après tout. Mais vous allez me confier sans doute les raisons qui ont influé sur votre esprit et formé votre conviction. Que savez-vous ? Que pouvez-vous m'apprendre.

—Je ne puis que vous répéter ce que je vous ai dit, monsieur : « Vous faite une grave, terrible, irréparable injustice en retenant M. Beaufort sous les verrous. Il est innocent. » Ne m'en demandez pas davantage.

M. Laugier se mit à rire :

—Excusez ma gaieté, docteur, mais comment voulez-vous que votre seule parole, —qui est celle d'un galant homme, je me hâte de le reconnaître, —contrebalance dans mon esprit les résultats probants de l'enquête à laquelle je me suis livré ? . . . Ce serait très facile, vraiment, de venir dire au juge chargé de suivre une affaire criminelle : « Eh, mon brave, pas si vite, arrêtez-vous ! . . . Vous vous trompez, savez-vous bien ? » Je suis prêt à vous croire. Encore faut-il cependant que vous m'en fournissiez les moyens ! Voyons, qu'avez-vous découvert ?

Le médecin ne répondit rien.

Le juge se mit à marcher de long en large dans son cabinet.

Evidemment, malgré tout, il était frappé de l'émotion profonde que reflétait le visage du jeune homme.

—Vous êtes tenu par le secret professionnel ? . . . dit-il.

—Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit. . . .

—Pas même la réponse à cette question si simple ?

Pas même.

—C'est comme si vous me répondiez, du reste, affirmativement ; car dans la négative vous n'eussiez pas hésité. C'est donc un secret que vous avez surpris, dans l'exercice de votre profession ? . . . Dès lors, je n'insiste plus, docteur. L'honneur vous oblige au silence.

—Du moins, croyez-moi, M. Laugier. . . . croyez-moi lorsque je vous jure que M. Beaufort est victime d'une erreur fatale. . . .

—Je crois que vous êtes de bonne foi, docteur.

—A la bonne heure. . . . Cela me soulage. . . . Puis-je espérer que vous allez remettre ce pauvre honnête homme en liberté ?

—Ceci est une autre affaire. J'ai dit que je vous croyais de bonne foi, mais votre simple et vague protestation ne peut me servir de preuve. . . . je le regrette vraiment. . . . Je dis : ce serait trop simple. . . . Les choses resteront donc en état. . . . et j'espère, M. Gérard, si votre conviction est aussi profonde qu'elle le paraît. . . .

—C'est une absolue certitude, M. Laugier. . . . interrompit le médecin.

—Tant mieux. . . . j'espère, disais-je, que vous trouverez un moyen de mettre la justice sur la voie des découvertes que vous avez faites vous-même. . . . sans livrer votre secret professionnel. . . . et sans porter atteinte à votre honneur de médecin.

—Ainsi, monsieur, je n'aurai rien changé à ce qui existe ?

—Rien. . . . du moins provisoirement. . . .

—Adieu donc, M. Laugier.

—Au revoir, docteur. . . . et non pas adieu.

Le magistrat, après la sortie de Gérard, resta longtemps rêveur.

—Saurait-il quelque chose ? murmura-t-il. Je le crois ! . . . Que sait-il ? Qu'a-t-il appris ? . . . S'il a un secret, le devoir lui défendra de parler, et ce secret, comment faire pour le lui arracher ?

Il réfléchit encore.

—Le lui arracher, c'est impossible, il sera sur ses gardes. . . . Le surprendre, c'est autre chose. . . . Peut-être apprendrons-nous aussi qu'il ne sait rien.

Il sonna. Un garçon de bureau parut.

—Savez-vous où est M. Pinson ? fit le magistrat.

—Il vient de rentrer il n'y a pas un quart d'heure et il m'a chargé de dire à monsieur le juge qu'il était à sa disposition. Je n'ai pu le faire, puisque monsieur le juge était occupé avec le docteur Gérard.

—Faites-le venir tout de suite.

Le garçon de bureau sortit. Presque aussitôt entra Pinson.

—Je vais vous confier une mission qui vous surprendra fort, monsieur Pinson, dit le juge.

—Il faudrait, pour qu'elle me surprit, qu'elle fût bien extraordinaire, monsieur le juge, car j'ai pour principe de ne m'étonner de rien.

—Le docteur Gérard sort de mon cabinet.

—Je l'ai aperçu en effet, tout à l'heure. Je l'ai même salué.

—Il est venu me jurer que Beaufort est innocent.

—C'est tout naturel, M. Beaufort est son ami. Et les preuves ?

—C'est ce que je lui ai demandé, des preuves. Le docteur s'est alors retranché derrière le secret professionnel. Il n'a pas répondu.

—Voilà qui est facile. Enfin, cela peut être vrai.

—Je l'ai pensé, M. Pinson et—afin de nous en assurer—je vous chargé de surveiller M. Gérard, de ne le point perdre de vue et de me rendre compte de ses moindres démarches.

—Ce sera fait. . . . Monsieur le juge peut y compter.

—Surtout, qu'il ne se doute de rien.

—Certes. . . . autrement toute surveillance deviendrait inutile.

—Tous les soirs, vous me trouverez, soit ici, soit chez moi. . . . et vous viendrez me faire votre rapport. . . .

—Il faut tout prévoir. . . . Il peut arriver que je sois retardé—que le docteur m'entraîne loin de Creil. . . . alors. . . .

—Quelle que soit l'heure avancée de la nuit, venez. . . . Je vous recevrai. . . .

—Dans ces conditions, c'est entendu. . . . Je vais me déguiser.

#### IV

Lorsqu'il sortit du cabinet de M. Laugier, Gérard ne rentra pas sur le champ chez sa mère, et si l'idée était venue à M. Pinson de le suivre, l'agent aurait pu découvrir du premier coup la piste nouvelle soupçonnée par le juge, car le médecin vint droit chez Daguerre.

Heureusement pour celui-ci—Pinson éprouva le besoin de se rendre à l'auberge où il était descendu, d'y changer de vêtements, de mettre une fausse barbe—une barbe brune admirable, qui ne lui laissait voir que les yeux et un point, large comme une pièce de cinquante centimes, de ses pommettes rouges. Il changea ensuite sa redingote contre une blouse et, comme il faisait un très beau soleil encore chaud, bien qu'on fût à la fin de septembre, il s'acheta un panama chez le chapelier voisin.

Puis il alluma sa pipe et s'en alla rôder sur le bord de l'Oise.

Nous avons dit tout à l'heure : heureusement pour Daguerre.

En effet, M. Pinson eut beau rôder aux alentours de la maison qu'il savait habitée par le docteur, afin de guetter la sortie du jeune homme, il en fut pour ses frais d'attente et ne vit point Gérard.

Deux heures se passèrent. Gérard apparut.

JULES MARY

(A suivre)